



BAREME AGENCE

Barème des commissions d'agence établi dans le cadre d'une commercialisation réalisée par l'agence PRISS'IMMO.

TRANSACTIONS :

-BAREMES D'HONORAIRES

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur

-Vente de biens immobilier :

VENTE Appartement, Maison, Terrain, immeuble

- Pour une signature de mandat exclusif ou semi-exclusif, notre barème d'honoraires est de : jusque 10% du prix net vendeur.

- Pour une signature de mandat simple, base de 5000€ TTC + 5 % du prix net vendeur

VENTE Parking, place Stationnement, Box

- Base de 3000€ TTC + 5% du prix net vendeur

Honoraires charge vendeur / Les prix indiqués en publicité sont honoraires d'agence inclus hors frais de notaire

MANDATS LOCATIONS/GESTION comprend ;

-Location

- Mise en publicité de votre ou vos logements
- Visites et visite virtuelle
- Constitution de dossier candidat locataire avec vérification de sa solvabilité
- Rédaction et signature du bail d'habitation
- Rédaction et signature du ou des engagements de caution ou visale
- Rédaction de l'état des lieux d'entrée et sortie en version numérique sur tablette

Honoraires de location : 11 € du m² plafonné à un mois de loyer + 50€* de frais d'entremise (visite, négociation et publicité)

*100€ pour les logements de plus de 50m²

Autres honoraires

- Rédaction d'un avenant (150€)Rédaction bail pour garage / parking / box (110€ + 20 € d'entremise)
- Local professionnel ou commercial 30% HT du montant du loyer annuel HC à la charge du preneur

GESTION :

- Édition des quittances/avis d'échéance
- Encaissement des loyers et relances
- Gestion des dossiers et virements d'aide au logement Suivi administratif (attestation d'assurance, entretien chaudière...)
- Gestion des révisions de loyer Gestion des travaux (en accord avec vous-même) à des tarifs compétitifs
- Gestion des diagnostics obligatoires Régularisation de charges
- Gestion des règlements de charges de copropriété

Honoraires de gestion 7% HT* sur l'ensemble des encaissements

La gestion de vos biens en toute tranquillité avec notre logiciel extranet : 5€/par lot et par an

(* Tarifs dégressifs en fonction du nombre de lot)

Honoraires complémentaires :

- Gestion et suivi de sinistre avec les assurances (80€ ou 100€ si représentation en expertise)
- Gestion des dossiers de procédure juridique avec accompagnement en audience (150 €)
- Amélioration des logements suite Loi Climat : mise en place de DPE projeté ou audit + devis + suivi des travaux (150€ + tarif du DPE projeté ou audit)
- Représentation en assemblée générale de copropriété (80€ ou 100€ après 18h)

100% DE VOS HONORAIRES DE LOCATION ET GESTION SONT DÉDUCTIBLES DE L'ASSIETTE DE VOS REVENUS FONCIERS.

Votre mandat location comprend :

- Mise en publicité de votre ou vos logements
- Visites/ Visite virtuelle
- Constitution de dossier candidat locataire avec vérification de sa solvabilité
- Rédaction et signature du bail d'habitation
- Rédaction et signature du ou des engagements de caution
- Rédaction de l'état des lieux d'entrée en version numérique sur tablette

Honoraires de location : 1 mois de loyer + 50€* de frais d'entremise (visite, négociation et publicité)
*100€ pour les logements de plus de 50m²

Autres honoraires :

- Rédaction de l'état des lieux de sortie (3€/m²)
- Rédaction bail pour garage / parking / box (150€ + 20€ d'entremise)

100% DE VOS HONORAIRES DE LOCATION ET GESTION SONT DÉDUCTIBLES DE L'ASSIETTE DE VOS REVENUS FONCIERS.

VIAGER

HONORAIRES TTC À LA CHARGE DU VENDEUR.

- Pour les biens de -500 000€ : 7% de la valeur vénale
- Pour les biens de 500 001€ à 1000 000€ : 6% de la valeur vénale
- Pour les biens de +1 000 001€ : 5% de la valeur vénale.

SARL PRISS'IMMO / Amiens Administration Gérance - A.A.G au capital de 1.000 € - SIRET 929 338 341 000 27 RCS
Amiens- Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 8001 2024 000 006 délivrée par la CCI Amiens-Picardie
Garantie financière : GALLIAN, 89 rue de la Boétie – 75008 PARIS

Barème applicable au 15 juillet 2024